

PREFET DE L'ALLIER

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Yzeure, le 18 février 2020

Bureau : Environnement et territoire

Affaire suivie par : Nathalie BROSSE
Tél : 04 70 48 77 79
nathalie.brosse@allier.gouv.fr

Note de présentation

En application de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 dite « Loi Biodiversité », l'article L433-4 du code de l'environnement prévoit que les fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique élaborent un Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) définissant les orientations de protection des milieux aquatiques et de mise en valeur piscicole.

Ce plan doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux approuvés sur le territoire (SAGE Sioule, SAGE Allier aval, SAGE Cher Amont et SAGE Yèvre-Auron).

Ce PDPG sera approuvé par la préfète de l'Allier par arrêté préfectoral et rendu opposable aux associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) détentrices de droits de pêche dans le département de l'Allier.

L'arrêté préfectoral portant approbation du PDPG a été établi conformément aux articles L 433-3 et suivants et R 434-25 et suivants du code de l'environnement.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est soumis à consultation du public.

Le projet d'arrêté préfectoral est consultable soit sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.pref.gouv.fr> soit à la Préfecture – bureau des procédures d'intérêt public – 2, rue Michel de l'Hospital – 03000 MOULINS.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage (pref-avis-public@allier.gouv.fr) ou par courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.